



16. Signaler un changement sur la situation de mon véhicule

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet

A blue button with a white user icon and the text "Se connecter" in white.

S'identifier avec FranceConnect (via vos identifiants Impôts, Ameli, MSA,..)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

1. Nouvelle demande
2. L'immatriculation
3. Faire autre demande
4. Je commence la demande
5. Choisir la catégorie « signaler un changement de situation de mon véhicule »

[Signaler un changement sur la situation de mon véhicule](#) ^

Choisir parmi la liste suivante de démarches :

- *Modification technique du véhicule*
- *Modification d'une mention ou d'un usage sur le véhicule (agricole, collection, école, militaire, administration...)*
- *Retrait ou remise en circuit d'un véhicule, ou usurpation de plaques*
- *Déclaration liée à un véhicule dangereux ou à détruire*

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes à renseigner.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : siv-part@interieur.gouv.fr

En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilant sur les sites internet consultés.